

## **En matière d'emplois, miser sur le secteur agroalimentaire demeure une valeur sûre.**

### **2021 s'annonce pleine d'incertitudes pour la 1<sup>ère</sup> industrie de France et la pérennité de ses 98% de TPE-PME**

Témoignant d'une grande résilience face à la crise de la Covid-19, la production des industries alimentaires et boissons aura reculé de 2,9% en 2020 en volume. Soit une baisse 3 à 4 fois moins forte que celle enregistrée pour l'ensemble des activités en France. Les industries agroalimentaires ont su répondre à la forte accélération de la demande des consommateurs en grande surface (+7% selon Nielsen), tout en adaptant leurs organisations aux contraintes sanitaires, contribuant pour une partie des entreprises à limiter l'impact de la chute d'activité en consommation hors domicile et à l'export. **Dans ce contexte, l'industrie agroalimentaire a été l'une des rares industries à continuer de recruter en 2020, montrant une fois de plus qu'en matière d'emplois, miser sur le secteur agroalimentaire demeure une valeur sûre, y compris en pleine tourmente économique.** La situation très inquiétante des entreprises dépendantes du segment de la CHD ne doit cependant pas être oubliée. La préservation de la capacité d'emplois des entreprises alimentaires passera également par un soutien de ce maillon, essentiel à la préservation de leur équilibre économique et financier.

Pour 2021, les enjeux du secteur alimentaire seront de taille : sauvegarder les activités économiques ainsi que la dynamique d'investissement et d'emplois des entreprises. Ce, dans un contexte d'incertitudes sur les marchés et de forte tension sur la trésorerie et le niveau des débouchés des entreprises. Les dispositifs de soutien public seront essentiels à la préservation d'un large tissu de TPE-PME qui maillent le territoire, en contribuant à leur vitalité économique. C'est un préalable indispensable pour assurer la souveraineté alimentaire d'une industrie de territoires, considérée comme stratégique au développement économique de la nation.

#### **1- L'ADN des entreprises alimentaires : des activités à la fois traditionnelles et innovantes, profondément ancrées dans les territoires**

Le poids de l'industrie alimentaire en France n'est plus à démontrer. Avec plus de 18 % du chiffre d'affaires industriel, 16 % de sa valeur ajoutée et près de 500 000 emplois, le secteur compte et pèse fortement dans l'activité économique de notre territoire. Il compte car il transforme 70 % de notre agriculture et fait vivre de nombreuses exploitations mais aussi parce que 80 % des produits alimentaires consommés en France sont fabriqués localement. L'industrie alimentaire compte 98 % de petites et moyennes entreprises (PME) qui participent donc à l'aménagement du territoire français. C'est essentiel quand on sait que sur les 20 dernières années, 80 % des emplois créés l'ont été dans les PME. Enfin, parce que nous avons tous besoin de nous nourrir, l'agroalimentaire est l'une des valeurs refuges de la France, même en pleine tourmente financière et économique.

#### **2- Cet ancrage local, l'agilité de ses chefs d'entreprises et le dynamisme de ses salariés ont fait du secteur agroalimentaire l'un des piliers de l'industrie pendant la crise de la COVID19**

En 2020, malgré un contexte de crise perturbant fortement le niveau d'activité, le secteur alimentaire a été l'un des rares à continuer à créer de l'emploi (602 créations sur un an), tandis que le reste de l'industrie s'est remis à détruire des emplois (-33 259), interrompant ainsi la reprise enregistrée un an plus tôt (+16 111). En 2020, l'industrie agroalimentaire a été l'une des industries qui a créé le plus

d'emploi. Et un an plus tôt, elle a généré plus de 7000 emplois directs, représentant ainsi près de 45 % des créations d'emploi observées dans l'ensemble de l'industrie (pour un poids de 16% dans la valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie). Le potentiel de développement est là.

**3- Concernant l'apprentissage, considéré comme l'un des moyens les plus adaptés pour relancer les entreprises, les dernières données pointent un potentiel de développement important. Et celui-ci devrait être renforcé par les dernières mesures de France Relance**

Dans ce contexte extrêmement agité en termes économique et social, l'apprentissage est très probablement le moyen le plus adapté pour relancer, avec un regard nouveau, les entreprises de l'alimentation aux quatre coins du territoire français et l'alimentation elle-même.

Les dernières données disponibles pour le secteur alimentaire signalent que 10 % des enregistrements de nouveaux contrats d'apprentissage concernent le secteur alimentaire (source DARES). Et ces nouveaux contrats augmentent fortement ces dernières années. A titre de comparaison, 21% des enregistrements de nouveaux contrats d'apprentissage concernent l'ensemble de l'industrie.

Par ailleurs, entrées en vigueur ces derniers mois, les mesures de *France Relance* ont connu un vrai engouement. Plus que jamais mobilisées dans les territoires en faveur de l'emploi, les entreprises alimentaires sont parmi celles qui ont bénéficié le plus des mesures pour relancer et sécuriser l'emploi dans les territoires. Le recours aux mesures du plan de relance quant à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans où l'aide à l'apprentissage concernent près de 60 % des salariés, soit une proportion bien plus forte que celle observée dans d'autres secteurs.

**Forte d'une mobilisation de ses entreprises et salariés, le secteur agroalimentaire représente à lui seul 50 % du nombre total d'enregistrement de nouveaux contrats d'apprentissage globalement observé dans l'industrie. Compte tenu de cette dynamique actuelle et la hausse récente du nombre de créations d'emplois dans le secteur agroalimentaire, le taux de conversion potentiel demeure particulièrement important.**

**4- Pour 2021, les enjeux des entreprises alimentaires seront de taille : sécuriser l'activité et l'emploi, assurer la modernisation des activités et la montée en compétences des salariés. Deux conditions préalables indispensables : renouer avec la croissance durable et rentable et renforcer l'attractivité des métiers des industries alimentaires**

Comme en 2020, les entreprises alimentaires seront présentes sur tous les fronts en 2021 : répondre à la demande des consommateurs, faire face aux difficultés de trésorerie induites par la réduction drastique de débouchés que doit affronter le secteur depuis de nombreux mois, rembourser les dettes contractées au plus fort de la crise... le tout en pensant à l'après-crise !

Dans ce contexte, la conjoncture actuelle reste particulièrement inquiétante pour une large partie de TPE- PME, qui, sur la période la plus récente, ont eu tendance à différer leurs investissements (-7% en 2020, source Insee) et leurs projets de recrutement (presque 50 % de projets différés), alors qu'un nombre croissant et désormais significatif (10 % des IAA) témoigne désormais de licenciements effectifs où à venir. D'autres défis, plus structurels, demeurent : répondre à la nécessaire adéquation entre attentes et besoins en ressources humaines à l'heure où 30 000 emplois sont restés non pourvus dans le secteur agroalimentaire (contre 10 000 en 2013) et où une entreprise alimentaire sur deux témoigne de difficultés de recrutement en 2020.

***L'enjeu primordial pour le secteur en 2021 est la pérennisation des entreprises, de leurs activités dans toute leur diversité ainsi que des emplois et des carrières des professionnels. Le secteur des industries alimentaires est prêt à répondre aux défis de la transformation numérique, de la transition écologique et à s'engager encore davantage vers la responsabilité sociétale des entreprises. Le***

**potentiel de croissance des industries alimentaires justifie un soutien volontariste de l'Etat aux transformations de l'industrie, qui contribuera à une création d'emploi durable.**

## 1- Projets de recrutement, créations d'emplois et accès aux mesures de relance

**Tableau 1 : Projets de recrutement en 2020 par régions**

Nouvelle Aquitaine	11 310	13%
Bretagne	11 050	13%
Pays de la Loire	9 850	12%
Auvergne-Rhône-Alpes	9 290	11%
Occitanie	8 080	10%
Hauts-de-France	6 580	8%
Grand Est	6 530	8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 570	7%
Normandie	4 430	5%
Île-de-France	4 340	5%
Bourgogne-Franche-Comté	3 710	4%
Centre-Val de Loire	2 360	3%
Corse	990	1%
<b>Total</b>	<b>84 090</b>	

Source : Pôle emploi

**En 2019, l'IAA a créé 7084 emplois, soit près de 50 % des créations d'emplois enregistrées dans l'ensemble de l'industrie.**

**En 2020, l'emploi alimentaire résiste : 602 créations d'emplois vs 33259 destructions dans le reste de l'industrie.**

**Le recours aux mesures de relance est particulièrement dynamique dans le secteur alimentaire : l'apprentissage concerne près de 60 % des salariés du secteur.**

**Tableau 2 : Evolution des créations et suppressions d'emplois par secteurs et contribution des IAA**

	Total	Industrie	Ind. agro-alimentaires	Habillement, textile, cuir	Bois et papier	Cokéfaction, raffinage	Industrie chimique	Industrie pharma.	Industrie plastique	Métallurgie	Fab. matériel de transport	Industrie automobile	Fabrication d'autres matériels de transport	Ind. meuble et réparation machines
2008	124 368	-51 612	-2 506	-9 984	-6 537	-520	-1 388	-4 969	-8 267	-1 035	-7 763	-10 122	2 359	-1 619
2009	-439 901	-156 971	-7 438	-14 991	-15 419	-818	-6 258	-2 533	-18 878	-32 686	-16 729	-17 060	331	-14 018
2010	34 322	-103 654	-2 900	-6 598	-8 985	-467	-3 583	-1 448	-11 715	-21 216	-16 840	-15 710	-1 130	-8 947
2011	168 563	-5 334	924	-2 317	-4 570	-533	1 056	336	-2 784	-212	3 475	-53	3 528	-341
2012	-38 804	-17 251	-3 965	-2 856	-6 945	-639	-1 144	132	-5 777	-2 055	5 012	-2 016	7 028	-1 774
2013	-82 410	-43 998	-3 853	-3 033	-6 392	-549	-1 117	-744	-7 214	-7 612	-5 396	-10 932	5 536	-3 417
2014	3 671	-35 958	1 446	-2 016	-5 752	-350	-1 140	-791	-5 432	-3 560	-10 657	-11 529	871	-2 303
2015	45 140	-35 483	2 481	-2 408	-5 329	-311	-363	300	-6 543	-6 980	-6 611	-7 683	1 072	-2 606
2016	198 228	-24 279	5 333	-264	-4 127	-282	-1 043	610	-2 391	-6 374	-4 079	-5 930	1 852	-927
2017	330 799	-5 762	5 871	369	-2 341	-96	-316	449	-1 290	-2 009	125	-3 102	3 227	1 268
2018	252 467	10 672	4 813	1 161	-1 971	-66	1 208	-81	133	-662	1 197	-1 901	3 098	3 443
2019	267 637	16 111	7 084	1 389	-3 786	-53	1 756	442	-1 202	412	2 061	-3 014	5 075	3 184
2020	-320 356	-33 259	602	-1 955	-3 576	-123	-284	513	-5 096	-9 828	-4 396	-5 708	1 312	-2 204
<b>total depuis 2008</b>	<b>543 725</b>	<b>-486 777</b>	<b>7 891</b>	<b>-43 503</b>	<b>-75 731</b>	<b>-4 807</b>	<b>-12 618</b>	<b>-7 785</b>	<b>-76 455</b>	<b>-93 818</b>	<b>-60 601</b>	<b>-94 761</b>	<b>34 160</b>	<b>-30 262</b>

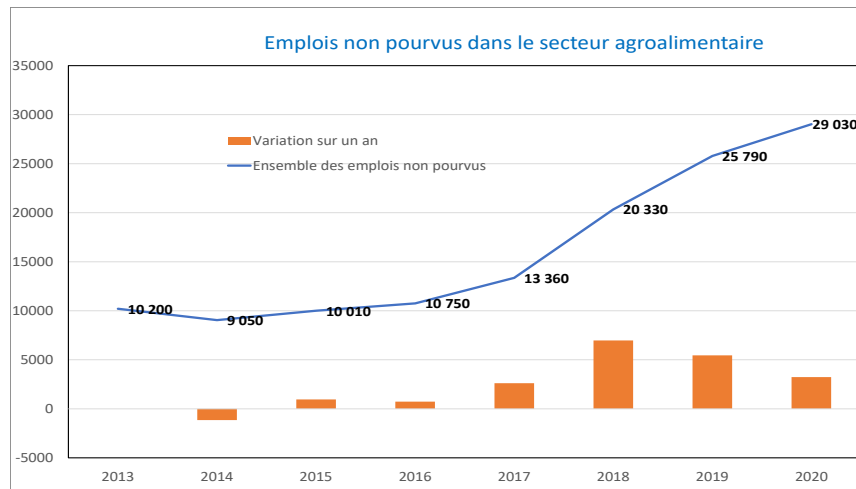
Source : ACOSS

**Tableau 3 : Recours aux mesures du plan de relance, par secteur d'activité (% de salariés)**

	Aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans	Aide à l'apprentissage	Aide au contrat de professionnalisation	Activité partielle de longue durée
Ensemble	44,5	49,2	35,0	9,9
Industrie agro-alimentaire	57,1	55,9	35,0	7,0
Biens d'équipement	44,0	63,2	38,8	20,8
Fabrication de matériels de transport	20,9	47,9	26,7	29,3
Fabrication d'autres produits industriels	38,8	50,7	31,9	18,9
Construction	44,0	58,1	32,8	3,5
Commerce	55,8	57,9	40,5	6,3
Hébergement et restauration	41,9	46,5	29,4	21,5

Source : DARES

## 2- Emplois non pourvus dans le secteur agroalimentaire depuis 2013 et mesures de relance



Source : Pôle emploi

**30 000 emplois non pourvus dans le secteur agroalimentaire. Chiffre multiplié par 3 en 7 ans. Avant la crise de la COVID19, 1 entreprise alimentaire sur 2 avait du mal à recruter**

### Plan France Relance : Liste des mesures dédiées aux entreprises autour de l'emploi et de la formation

#### 1 jeune, 1 solution

L'ANIA s'associe aujourd'hui avec le Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » pour donner de la visibilité aux nombreuses opportunités professionnelles que les entreprises alimentaires offrent aux jeunes et proposer à ces entreprises de se faire accompagner par un service dédié.

Le principe est simple, en un clic sur la plateforme [1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr), les entreprises renseignent leurs intentions de recrutement pour 2021 seront accompagnées par un conseiller spécialisé, pour les aider à concrétiser leurs projets de recrutement.

#### [Activité partielle de longue durée \(APLD\)](#)

#### [Aide à l'embauche d'un jeune en Parcours Emploi Compétences Jeunes \(PEC Jeunes\)](#)

#### [Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés](#)

#### [Aide à l'embauche des jeunes](#)

#### [Aide à l'embauche d'un jeune en Contrat Initiative Emploi \(CIE Jeunes\)](#)

#### [Aide aux employeurs qui recrutent en apprentissage](#)

#### [Aide exceptionnelle aux employeurs de salariés en contrat de professionnalisation](#)

#### [Aide Volontariat Territorial en Entreprise Vert \(VTE Vert\)](#)

#### [Création d'emplois pour les jeunes dans le sport](#)

#### [Emploi Franc +](#)

#### [Emplois FONJEP Jeunes](#)

#### [Financement de nouvelles missions de Service Civique](#)

#### [FNE-Formation](#)

#### [Préservation de l'emploi de R&D](#)

#### [Pro-A : reconversion ou promotion par alternance](#)

#### [Professionnalisation des organisations de producteurs](#)

Contact : Anastasia BOUCHERON - [aboucheron@ania.net](mailto:aboucheron@ania.net) - 06 42 55 39 57